

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Numéro de la consultation

2016V12008420

Intitulé de la consultation

Mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la Petite Ceinture – en 3 lots séparés

Procédure de passation

Procédure concurrentielle avec négociations

SOMMAIRE

1. PRESENTATION	4
1.1. Objet de la mission	4
1.2. Définitions	4
1.3. Contexte	5
1.3.1. La Petite Ceinture parisienne	5
1.3.2. le projet de Plan-Programme pour la Petite Ceinture	6
1.4. Les secteurs d'études	7
1.4.1. Le Secteur Sud : La séquence des 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e arrondissements	7
1.4.2. Le secteur Est : La séquence des 12 ^e , 20 ^e et 19 ^e arrondissements	8
1.4.3. Le secteur Nord : La séquence des 18 ^e , 17 ^e et 16 ^e arrondissements	9
1.5. Les acteurs	10
1.5.1. La maîtrise d'ouvrage (MOA)	10
1.5.2. Les acteurs de la maîtrise d'œuvre (MOE)	10
1.5.3. La coordination entre les maîtrises d'œuvre et le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage	11
1.5.4. Pilotage de la mission	11
1.5.5. Autres intervenants	11
1.6. Déroulé de la mission / contraintes budgétaires	12
1.6.1. Les cinq temps du projet	12
1.6.2. Calendrier	12
1.6.3. Contrainte budgétaire	13
2. CONTENU DE LA MISSION	13
2.1. Modalités de développement des usages et d'actions sur les sites	13
2.1.1. Mise en place et évolution des « Stations »	13
2.1.2. Typologie attendue d'ouvrages de la part du titulaire dans le cadre de la présente mission	13
2.1.3. Prestations d'étude transversales	14
2.1.3.1. Signalétique/identité / Petite ceinture 2.0//3.0 / secteur Sud – lot1	14
2.1.3.2. Mobilités douces sur la Petite Ceinture / secteur Est – Lot2	15
2.1.3.3. Usages et ambiances nocturnes sur la Petite Ceinture / secteur Nord – Lot3	16
2.1.4. Accompagner des projets associatifs innovants et vers l'autonomie	17
2.2. Étendue des prestations	17
2.2.1. Appropriation du contexte et analyse du secteur d'étude	17
2.2.2. Dans les Stations	17
2.2.3. Animation de la réflexion sur la thématique transversale du lot	18
2.2.4. Définir le contenu programmatique et l'esquisse du projet :	18
2.2.5. Concevoir	19

2.2.6.	Faire réaliser ou co-réaliser... ..	19
2.2.7.	Mission de MOE complète dans certains cas particuliers.....	19
2.2.8.	Identifier des projets associatifs innovants et accompagner les associations ou porteurs pour leur réalisation.	19
2.3.	Documents à produire.....	19
2.4.	Contrôle et vérification des productions	20
3.	CADRE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	20
4.	RESSOURCES.....	20

1. PRESENTATION

1.1. Objet de la mission

Le présent marché vise à recruter des collectifs de concepteurs de diverses compétences pour le projet de reconquête de la Petite Ceinture dans les 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. L'objectif est d'imaginer et de réaliser des aménagements générateurs de nouveaux usages. Ces collectifs auront pour mission la programmation, la co-conception, et la co-construction avec les riverains, les usagers, les mairies d'arrondissement selon une méthode basée sur une approche collective pluridisciplinaire intégrant les habitants. Ils travailleront en coordination avec les équipes de maîtrise d'œuvre en charge des projets globaux et particuliers.

L'ensemble du site de la Petite Ceinture est couvert par la mission proposée. Son linéaire est réparti en trois secteurs d'étude, à savoir :

- Secteur Sud : les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, Lot 1,
- Secteur Est : les 12^e, 19^e et 20^e arrondissements, Lot 2,
- Secteur Nord : les 16^e, 17^e et 18^e arrondissements, Lot 3.

Chaque secteur d'étude constitue un lot de consultation. Les clauses du présent cahier des clauses particulières s'appliquent pour chacun des lots.

La réflexion de la Ville de Paris sur les sites de la Petite Ceinture repose sur les principes suivants :

- permettre un accès à une nouvelle promenade verte, en veillant à la préservation de la biodiversité ;
- prévoir des aménagements légers, pour préserver le caractère naturel des lieux et autoriser des usages en adéquation avec les différentes configurations existantes.

1.2. Définitions

Chantier participatif : le concept de « chantier participatif » propose plus qu'une ouverture au public, il se veut une réappropriation de la Petite Ceinture par les Parisiens. Pour ce faire, une partie des aménagements sera concrètement ouverte à la participation publique, c'est-à-dire que les parisiens pourront penser, assembler et fabriquer des éléments qui construiront l'identité de la Petite Ceinture demain. Les tâches peuvent être nombreuses et diverses : il pourra s'agir de s'approprier le site proposer un site, de le « renaturer » en fonction des usages voulus, de l'équiper (mobilier ou autres installations), d'y installer des éléments de convivialité, de l'activer en y implantant des usages, etc.

Collectifs : chaque chantier participatif sera accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, appelée « collectif » qui comprend au moins un paysagiste avec une sensibilité à l'écologie urbaine, un scénographe urbain, un designer ou graphiste plasticien, un sociologue urbain et un constructeur avec des compétences en économie circulaire. Chaque « collectif » doit mener successivement un travail d'observation des usages et d'analyse du plan-programme, de co-programmation, de co-conception et de co-construction avec les habitants et les associations concernées par le linéaire du chantier participatif.

Station : Chaque « station » constitue une zone non aménagée mais sécurisée et accessible pour la mise en place des premières actions du chantier participatif. Il s'agit donc d'un lieu d'accueil, d'information, de convivialité et de services et, dans un premier temps, d'un lieu de coordination, de débat, de production du chantier participatif. Les différents espaces sont régis par des règles distinctes (code du travail pour les espaces liés au chantier participatif ; règles relatives à l'accessibilité du public pour les autres espaces).

Secteur d'étude : Un secteur d'étude est le périmètre élargi de Petite Ceinture sur lequel une réflexion / action du collectif est attendu à terme. Il s'agit au minimum du parcellaire d'implantation de la plateforme de la Petite ceinture sur 3 arrondissements contigus tel que listé plus haut, élargi d'espaces riverains propriété de la Ville de

Paris ou de SNCF, dialogant ou à faire dialoguer avec la Petite Ceinture. Un secteur d'étude comprend 3 stations (une par arrondissement). La réflexion du collectif doit porter sur l'intégralité du secteur d'étude, la reconquête physique de la Petite Ceinture (notamment la co-production) se mène exclusivement dans l'emprise d'une station. (voir annexe 1)

1.3. Contexte

1.3.1. La Petite Ceinture parisienne

La Petite Ceinture, propriété de SNCF Réseau, fait partie du réseau ferré national, à l'exception d'un tronçon à l'ouest, entre Auteuil et la Muette dans le 16^e arrondissement, retranché du réseau ferré national en 2008, et de la section du 17^e arrondissement comprise entre la rue Alphonse de Neuville et le Pont Cardinet, dite Tranchée Pereire, fermée en 2013.

Sur les emprises actuelles de la Petite Ceinture, seuls sont utilisés à ce jour pour des circulations ferroviaires les tronçons raccordés au RER C entre La Muette et Porte de Clichy, ainsi que les tronçons reliant la gare du Nord et la gare de l'Est ; la section entre les faisceaux Saint-Lazare et Nord, circulée pour des échanges de matériels jusqu'au milieu des années 2000, est provisoirement coupée en raison de l'opération d'aménagement Clichy – Batignolles.

Inaccessible au public, la Petite Ceinture constitue aujourd'hui un espace de respiration et une zone naturelle en plein Paris, caractérisée par une végétation sauvage spontanée, typique des friches urbaines ou des infrastructures linéaires. Les différentes strates (minérales, herbacées, arbustives et lisières, arborées) qui le composent ont une utilité tant écologique, pour la faune notamment, que paysagère. La Petite Ceinture joue ainsi un rôle de corridor écologique et de biodiversité exceptionnel.

Dès 2006, la Ville de Paris et RFF se sont engagés conjointement sur les vocations et le devenir de la Petite Ceinture à Paris à travers la signature d'un protocole d'une durée de cinq ans, qui tout à la fois préservait la possibilité à terme d'une réutilisation ferroviaire et définissait les principes d'aménagement locaux permanents ou temporaires sur ces emprises respectueux de la qualité des espaces naturels. Dans ce cadre, le Sentier nature dans le 16^{ème} arrondissement a été ouvert, pratiquement sans travaux d'aménagement, en 2007 et une nouvelle promenade a été aménagée dans une partie de la Petite Ceinture dans le 15^{ème}, en 2013.

Une concertation a été engagée en décembre 2012-février 2013 par SNCF et la Ville de Paris qui a fait émerger des grands principes et attentes partagés : réversibilité des aménagements et nécessité de conserver la continuité du linéaire de l'infrastructure afin de ne pas hypothéquer de futurs usages pour les transports ; préservation du caractère unique de la PC et valorisation du patrimoine de la ligne ; mixité des usages dans les grandes largeurs du linéaire ; besoin de nature et d'espaces ouverts au public ; nécessité de sauvegarder le corridor de biodiversité que constitue la Petite Ceinture et prise en considération des services écologiques rendus.

En 2015, la Ville de Paris et le groupe SNCF ont mis en œuvre un dispositif partenarial innovant qui s'est conclu par la signature d'un protocole-cadre, le 17 juin, 2015 qui prévoit de :

- Rendre progressivement possible, à compter de 2015, l'ouverture au public du plus grand nombre de tronçons identifiés au Sud, au Sud-Est, à l'Est, au Nord-Est, au Nord et à l'Ouest de la Petite Ceinture pour permettre au public de profiter de ces espaces exceptionnels au cœur de la ville ; une nouvelle séquence a été ouverte en janvier 2016 dans le 13^{ème} arrondissement ;
- Favoriser le développement, sur la base d'un plan-programme élaboré conjointement au deuxième semestre 2015 et au début 2016, des activités de promenade, de loisirs, culturelles, économiques, sportives ou encore liées à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés, de manière à mettre en valeur et à faire connaître les lieux et

constructions remarquables existant sur ces emprises dont les gares sans affectation aujourd'hui ou certains tunnels et voutes en générant autant que possible des revenus domaniaux ;

- Protéger et valoriser les éléments de patrimoine naturel, architectural et paysager de la Petite ceinture ; il conviendra en particulier de veiller à la conciliation entre les fonctions actuelles et les fonctions et usages futurs. Une étude permettant d'évaluer le rôle joué par ce corridor écologique a été rendue en 2015.

La SNCF reste propriétaire du foncier. Le protocole de 2015 prévoit que la Ville de Paris soit bénéficiaire de conventions de Transfert de Gestion (16è, 17è), de Convention de Superpositions d'Affectation (12è, 13è, 14è, 15è, 19è, 20è) ou de Convention d'Occupation Temporaire (17è, 18è) lui confèrent des droits d'aménagement et de jouissance des lieux.

1.3.2. le projet de Plan-Programme pour la Petite Ceinture

L'ensemble du linéaire de la Petite Ceinture est concerné par le Plan-programme

Le plan programme mentionne au rang de ses principes la **spécificité** de la Petite Ceinture. L'ouverture envisagée cherche à conserver sa singularité, et à inventer pour elle un statut à part, qui ne soit ni espace public, ni jardin. L'intervention consistera à faire avec l'existant pour mettre en scène l'état de friche, en s'autorisant le non-faire. La forme actuelle de l'infrastructure est préservée, aucune construction pérenne n'est envisagée sur le linéaire, les seuls éléments bâtis sont les gares existantes ou des éléments reconstitués à leur emplacement lorsqu'elles ont disparu. Le plan-programme validé est annexé au présent CCTP.

Les grandes orientations du plan-programme

Cinq grands principes d'action

- être entier : le premier des grands principes tient dans la continuité du linéaire, ce qui passe par le maintien de l'intégrité de l'infrastructure et l'interdiction de la privatisation d'un tronçon ;
- être spécifique : la préservation du caractère singulier de la Petite Ceinture est fondamentale ce qui implique de maintenir des limites physiques et symboliques avec le reste de la ville et des espaces urbains en particulier mais aussi de mettre en scène l'état de friche avec des interventions les plus sobres possibles ;
- être inventif : la réversibilité et la mutation permanente qui peut en résulter nécessitent une forte inventivité et une capacité de réactivité à des propositions extérieures dès lors qu'elles s'inscrivent dans l'esprit du projet ;
- être avec : le projet pour la Petite Ceinture est intrinsèquement partenarial, entre les deux partenaires Ville et SNCF, avec ceux qui portent les usages actuels et les usages à venir, avec les mairies d'arrondissement concernées et avec les Parisiens dans leur ensemble ;
- être métropolitain : ce principe implique de savoir être ambitieux dans certains sites et quand des projets d'échelle parisienne ou métropolitaine peuvent s'y déployer. C'est notamment le cas avec le projet de réimplantation de la gare Lisch sur une séquence de la PC dans le 20ème arrondissement.

Les usages à programmer

Plusieurs grands usages sont à programmer finement sur la Petite Ceinture selon les caractéristiques des sites et des occasions de projets locaux :

- des usages liés à la promenade et à la découverte des lieux qui seront communs à toutes les séquences ouvertes au public;
- les usages « nature et patrimoine » permettant de mettre en valeur la biodiversité, des fonctions agricoles, horticoles, vivrières, le patrimoine ferroviaire ;
- les usages liés au rail permettant de parcourir et découvrir la Petite Ceinture autrement, ce qui nécessitera de trouver des réponses programmatiques et techniques pour les tunnels et passages en tranchée couverte ;
- des usages liés aux loisirs alliant pratiques sportives et ludiques diverses, services gratuits ou marchands liés aux loisirs ;
- des usages permettant d'activer les gares encore disponibles et de relier celles qui ont une nouvelle affectation avec le linéaire de promenade de la Petite Ceinture.

La typologie des interventions envisagées sur la Petite Ceinture

- Les « chantiers participatifs » proprement dits ;
- Les aménagements de promenade réalisés par la Ville de Paris, comme maître d'ouvrage et conducteur d'opération ;
- Les projets de transformation des gares privées portés par leur propriétaire ;
- Les projets lancés par la Ville et SNCF sous forme d'appels à projets ou de gré à gré pour les premières occupations temporaires

Un premier temps d'expérimentation / mise en mouvement de la Petite ceinture aura déjà eu lieu.

De juillet à novembre 2016, 4 collectifs de professionnels animent 4 chantiers participatifs sur la Petite Ceinture dans les 12^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Le fruit de leurs actions fera l'objet d'un document final de retour d'expérience du travail effectué.

1.4. Les secteurs d'études

1.4.1. Le Secteur Sud : La séquence des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements

Description de la séquence

Le lot SUD comprend les terrains d'emprise de la Petite Ceinture depuis la rue Ernest Hemingway (15^{ème}) jusqu'à la gare Masséna (13^{ème}) en passant par le 14^{ème} de manière continue en talus / viaducs ou en tranchées profondes entrecoupés de tunnels de longueur variables.

Ce lot se déroule à peu près entre les deux franchissements de la Seine, du pont National au pont du Garigliano par le Sud, réalisant un arc d'environ 9 km. Le linéaire est composé de plateforme sur talus et viaduc aux extrémités et des séquences de tranchées et tunnels au centre.

De manière indicative, les longueurs cumulées sur le lot géographique des différentes configurations sont :

- Longueur de plateforme en talus et viaduc ou tranchées : 5 400 ml
- Longueur des tunnels : 3 500 ml

Sur ce lot, deux séquences sont d'ores et déjà aménagées pour la promenade dans les 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements. Ces aménagements sont accessibles par tous les publics.

Les sites privilégiés pour une accessibilité aisée à la plateforme sont les points de croisement de la plateforme avec l'espace public viaire qui se situent pour les secteurs non viabilisés rue Regnault et gare Masséna dans le 13^{ème} arrondissement, les séquences situées dans les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissement nécessitent la création d'ouvrages d'accès à minima de type escalier.

Objectifs du projet

La Petite Ceinture dans le 13^{ème} arrondissement offre un potentiel nouveau, en lien avec la nouvelle station de la ligne 14 sud à Maison-Blanche en 2024. L'emprise de la station M14 comprend le tunnel de la Petite Ceinture sous l'avenue d'Italie. Le projet SGP/RATP prévoit la reconstitution du tunnel au gabarit ferroviaire, ainsi que sa transformation en espace piéton permettant une liaison douce vers la promenade de la Petite Ceinture ouverte en janvier 2016 en passant par le tunnel sous le jardin du Moulin de la Pointe (environ 200 ml). Travaux sous maîtrise d'ouvrage à préciser. Livraison Après 2020.

Dans le 14^{ème} arrondissement, l'enjeu est de créer une séquence continue entre la rue Didot et l'avenue du Général Leclerc, par la création de liaisons aux deux extrémités Ouest et Est en préservant l'habitat de l'importante colonie de pipistrelles située à proximité. Ce linéaire sera dans la continuité de la promenade Broussais aménagée dans le même calendrier en surface. L'ex-gare gare d'Orléans-Ceinture est en travaux (logements Nexity-Paris Habitat) et accueillera un café-lieu événementiel géré par la Belveilloise à compter de l'automne 2017. Travaux de mise en accessibilité par escalier sous maîtrise d'ouvrage DEVE. Livraison en 2018.

Dans le 15^{ème} arrondissement, le premier enjeu est de pouvoir relier le parc Georges-Brassens à la Petite Ceinture. Le chantier participatif initiera ce lien dès le début 2017 et pourra se poursuivre, avec le collectif professionnel et les volontaires, après des travaux de mise en sécurité d'un réseau Très Haute Tension alimentant le faisceau ferroviaire Montparnasse. Travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF-Réseau et financement Ville.

Le deuxième enjeu, dans le 15^{ème} arrondissement, est de pouvoir relier la promenade PC ouverte depuis 2013 au parc G Brassens par le tunnel Olivier de Serres. Les études sont confiées à la DVD avec le concours de SNCF-Réseau. L'objectif est de créer un cheminement sécurisé et simple dans ce tunnel de 250 ml environ. Travaux sous maîtrise d'ouvrage DVD.

Dans cette partie de la Petite Ceinture ferroviaire, une étude urbaine sera à conduire, entre la rue de Dantzig, la rue Brancion, le parc G Brassens et la cité des Périchaux, en parallèle du travail de co-conception et de co-construction des emprises de la Petite Ceinture.

L'étude urbaine mettra en perspective les liens à court et moyens termes entre Petite Ceinture/Parc Georges Brassens/immeuble du 106 rue Brancion. La connexion avec les espaces publics limitrophes (rue de Dantzig, place Romain-Gary, rue Brancion) sera également traitée de manière spécifique pour constituer de nouveaux accès à la Petite Ceinture tout en préservant son caractère d'enclave naturelle au milieu du tissu urbain environnant.

L'extension de la convention de superposition SUD à l'ouest de la place Balard offre un potentiel supplémentaire pour la promenade existante et un lien à renforcer, par l'espace public adjacent, au parc Citroën et à la Seine.

Stations projetées

La station « Georges Brassens » dans le 15^{ème} arrondissement

La station « Didot » dans le 14^{ème} arrondissement

La station « Régnault » dans le 13^{ème} arrondissement, sous réserve de validation technique en cours.

Voir les fiches par station en annexe 2.1.

1.4.2. Le secteur Est : La séquence des 12^e, 20^e et 19^e arrondissements

Description de la séquence

Le lot EST comprend les terrains d'emprise de la Petite Ceinture depuis la rue de Charenton (12^{ème}) jusqu'à la rue d'Aubervilliers (19^{ème}) en passant par le 20^{ème} de manière continue en talus / viaducs ou en tranchées profondes entrecoupés notamment de 2 longs tunnels.

Ce lot réalise un arc de 9,5 km de linéaire. Le parcours est en tranchée ou en talus de la rue de Charenton (12^{ème}) à la rue Lucien Leuwen (20^{ème}), puis passe en tunnel jusqu'au parc des Buttes Chaumont (19^{ème}) avec une respiration courte au niveau de la rue de la Mare (20^{ème}). Après le parc des Buttes Chaumont, le parcours se coupe par quelques ponts-routes, mais reste très majoritairement aérien en viaduc jusqu'à la rue d'Aubervilliers.

De manière indicative, les longueurs cumulées sur le lot géographique des différentes configurations sont :

- Longueur de plateforme en talus et viaduc ou tranchée : 7 000 ml
- Longueur des tunnels : 2 600 ml

La plateforme constitutive du tracé Est croise la topographie de l'espace public à la Villa Bel Air (12^{ème}), rue Florian (20^{ème}), rue de la Mare (20^{ème}), rue Petit (19^{ème}) et au niveau de la gare Eole Evangile (19^{ème}). Hormis ces points particuliers la situation en tranchée ou en viaduc de la Petite Ceinture impose la création d'ouvrages d'accès à minima de type escalier.

Objectifs du projet

A l'Est dans le 12^{ème} et le 20^{ème}, l'enjeu est de pouvoir réaliser une grande séquence continue réunissant la Petite Ceinture dans les deux arrondissements, entre la rue de Charenton et le secteur au nord du Cours de Vincennes.

La jonction 12^{ème}/20^{ème} serait réalisée par la mise en sécurité des deux ponts-rails sur l'avenue de St-Mandé et le Cours de Vincennes, soit environ 400 ml. La position de belvédère de ce site incite à envisager un projet innovant et attractif pour les visiteurs, mais aussi pour un porteur de projet privé.

Le linéaire compris entre le Cours de Vincennes et la rue d'Avron (PC 20) longe le projet d'installation de la gare Lisch et la création d'un lieu culturel et de loisirs, sur le thème de l'Orient-Express.

Toujours à l'Est dans le 20^{ème} arrondissement, il est soumis à la réflexion du prestataire l'idée de pouvoir déplacer la station de la rue de la Mare fin 2017 sur le site de la gare d'Avron/rue des Orteaux (350 ml). Cet espace est déjà très sollicité à la belle saison, de manière spontanée et non régulée, ce qui peut poser des questions de conflits d'usage que le prestataire de la mission pourrait analyser pour proposer des solutions pertinentes et recevables par tous.

Au Nord-Est dans le 19^{ème}, la même logique d'extension de la station rue Petit permettrait de doubler l'emprise initiale (+ 200 ml) jusqu'à la hauteur de la rue de Lorraine. Programmation, conception et co-construction seraient réalisables dans le temps du mandat.

Stations projetées

La station « Bel Air » dans le 12^{ème} arrondissement

La station « rue de la Mare » dans le 20^{ème} arrondissement

La station « rue Petit » dans le 19^{ème} arrondissement

Voir les fiches par station en annexe 2.2.

1.4.3. Le secteur Nord : La séquence des 18^e, 17^e et 16^e arrondissements

Description de la séquence

Le lot NORD comprend les terrains d'emprise de la Petite Ceinture depuis la rue d'Aubervilliers (18^{ème}) jusqu'à la place de la gare d'Auteuil (16^{ème}) en passant par le 17^{ème}.

Ce lot réalise un arc de 11,2 km de linéaire. Le parcours traverse entre la rue d'Aubervilliers et la rue des Poissonniers les sites de Chapelle internationale et de Paris Nord Est, qui sont en profonde mutation. La Petite Ceinture est en tranchée entre la rue des Poissonniers et la rue du Poteau (18^{ème}), au niveau de la Gare de Saint Ouen, et à partir de la rue Vauvenargues (17^{ème}) jusqu'au faisceau ferroviaire de la Gare Saint-Lazare à la traversée du parc Martin Luther King. La section entre la rue de Saussure et la rue de Neuville (17^{ème}) se poursuit par la tranchée couverte en exploitation pour le transport ferroviaire, jusqu'à la Chaussée de la Muette (16^{ème}). La dernière section s'étend de la gare de la Muette jusqu'à la place de la porte d'Auteuil, cette section étant déjà majoritairement ouverte au public sous forme de promenade, appelée Sentier Nature.

De manière indicative, les longueurs cumulées sur le lot géographique des différentes configurations sont :

- Longueur de plateforme en talus et viaduc ou tranchée : 4 100 ml
- Longueur des tunnels : 1 800 ml
- Zone exploitée pour le transport : 5 300 ml

Objectifs du projet

A l'Ouest, dans le 16^{ème}, le Sentier nature existant (1,27 km) sera prolongé, côté gare de la Muette par le chantier participatif au nord (ouverture au début 2017= 100 ml) et côté gare d'Auteuil (le long des opérations de logement : 220 ml). Des compléments d'usage sont envisagés sur le parcours du sentier nature actuel, dont un projet de jardin partagé dans la partie sud (avant le site de la porte d'Auteuil) porté par l'association Espaces et reçu positivement par la Mairie du 16^{ème} arrondissement.

Dans le 17^{ème}, une séquence d'environ 700 ml, correspondant à la « tranchée Péreire », fait partie du secteur d'étude pour lequel une réflexion programmatique et sur les conditions d'accès et de cheminement (création d'un escalier et cheminement rustique sur une des deux voies) pourrait être menée. La question du niveau d'accessibilité fera partie des réflexions attendues du prestataire de la mission.

Au Nord, la Petite Ceinture est comprise entre trois faisceaux ferroviaires (Nord, Est et St-Lazare) qui conduisent SNCF à consentir des conventions d'occupation temporaire d'une durée limitée (10 ans environ). Compte tenu des projets existants (gare d'Ornano : Recyclerie) ou prévus à court terme (gare de St-Ouen : Hasard ludique), la priorité est de pouvoir rendre appropriable les deux linéaires des quais des deux gares. Les conditions d'ouverture du long tunnel de 500 ml seront soumises à la réflexion du prestataire, entre ces deux points d'attraction, aussi bien sur les conditions de cheminement ou de traversée sur les rails que de la programmation d'usages dans le tunnel.

Stations projetées

La station « St Ouen / Belliard » dans le 18^{ème} arrondissement

La station « Ernest Roche » dans le 17^{ème} arrondissement

La station « Beauséjour » dans le 16^{ème} arrondissement

Voir les fiches par station en annexe 2.3.

1.5. Les acteurs

1.5.1. La maîtrise d'ouvrage (MOA)

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Paris, et plus particulièrement par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Cette maîtrise d'ouvrage s'exerce dans le cadre d'un partenariat Ville de Paris/SNCF, marqué par un protocole-cadre et des conventions foncières. Ces différents documents fixent les limites d'intervention sur le domaine de la Petite Ceinture.

Cette maîtrise d'ouvrage pourra être transférée à une autre entité sur décision conjointe de la Maire de Paris et de la SNCF.

1.5.2. Les acteurs de la maîtrise d'œuvre (MOE)

Ce projet sera mis en œuvre

- ✓ d'une part, par une équipe de maîtrise d'œuvre interne ou externe, désignée dans le présent CCTP par l'abréviation MOE1.

Celle-ci est en charge des travaux d'infrastructure, de mise en sécurité, de création des accès, visant à produire un espace propice à l'action des collectifs.

- ✓ et d'autre part, par le titulaire de la présente mission désigné par l'abréviation MOE2, en charge des aménagements générateurs de nouveaux usages tels que définis à l'article 1.3.2.

1.5.3. La coordination entre les maîtrises d'œuvre et le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage

Une coordination et une synergie entre les deux maîtrises d'œuvre est nécessaire pour la cohérence du projet, dans la conception des espaces projetés, dans les plannings d'intervention, dans les logiques opérationnelles de chantier. Le MOE1 a en charge la conception et le suivi des travaux des opérations relatives aux travaux d'aménagement (accès, sécurisation, cheminement), selon le plan programme en annexe 3, la cohérence et la coordination avec le projet de reconquête qui sera proposé par le titulaire dans le cadre de la présente mission. Les deux MOE travailleront sur un mode itératif. Il est attendu de l'équipe titulaire du présent marché la souplesse nécessaire à ce mode de travail.

Le parti assumé est de donc bien de fabriquer collectivement la nouvelle Petite Ceinture avec plusieurs maîtrises d'œuvre : conception avec les habitants dans les collectifs, architecte et paysagiste des services DEVE et DVD, concepteurs des projets associatifs et privés, ...

Afin de garantir le calendrier de réalisation et la cohérence d'ensemble des projets, un mode de suivi des projets est proposé sous la forme suivante :

Un **comité de suivi des projets** en présence des élus (Adjointes et Maires d'arrondissement) et avec les représentants des collectifs/ Comité organisé par l'équipe-projet, à chaque phase d'avant-projet d'une séquence ;

Un **Séminaire de travail collectif**, 1 ou 2 fois par an, avec les 3 collectifs, les 9 mairies d'arrondissement, les conseils de quartiers, les associations locales impliquées et les associations d'insertion, les directions et les cabinets d'élus, l'APUR.

Ce dispositif de conception collective pourra donc débattre de manière concrète des thématiques de coprésence d'usages très différents, de cohabitation usagers/riverains, d'ouverture nocturne et d'ambiance lumineuse, de coexistence d'espaces naturels et d'espaces sollicités par le public, etc. Il s'agit bien d'une fabrique collaborative des espaces et des usages de la Petite Ceinture.

1.5.4. Pilotage de la mission

Les actions proposées par le titulaire font l'objet d'une décision prise par le Secrétariat Général de la Ville de Paris ou son représentant, sur la base des avis du dispositif de conception collective visé au 1.5.3 et après analyse par les services concernés des propositions. Ceux-ci transmettront pour leur domaine de compétence un avis circonstancié, indiquant les avantages et les inconvénients techniques, et le respect des dispositions des documents cadre de la reconquête de la Petite Ceinture (protocole cadre, convention de superposition d'affectation, plan programme, ...)

Le Secrétariat Général, ou son représentant, notifiera au titulaire et informera les différents adjoints de tutelle et les élus d'arrondissement des propositions retenues et de leur calendrier de mise en œuvre.

La liste nominative des intervenants sera communiquée au titulaire après la notification et mise à jour au cours du déroulement de la mission.

1.5.5 Autres intervenants

Quatre associations de chantiers d'insertion sont présentes sur les emprises de la Petite Ceinture et sont responsables de l'entretien végétal et de la propreté des sites de la Petite Ceinture. Les conventions passées entre SNCF-Réseau et ces associations sont reprises par la Ville de Paris. Les titulaires des lots devront se concerter avec les responsables des associations de chantiers d'insertion, dans les lieux d'intervention envisagés (dans les « stations » dans un premier temps).

D'autres dispositifs d'intervention pourront être mis en œuvre dans le même calendrier à proximité des premières « stations » : appels à projets, appels à idées, conventions d'occupation temporaire avec des porteurs de projets (associations, personnes physiques, entrepreneurs,...), projets de R&D pour de nouveaux services, produits ou usages innovants, réalisations d'Événementiels de courte durée sur certaines emprises.

1.6. Déroulé de la mission / contraintes budgétaires

1.6.1. Les cinq temps du projet

Le projet du titulaire devra se baser sur le plan programme validé par la Ville de Paris et la SNCF. Le titulaire analysera dans le premier temps le plan programme, observera les usages potentiels de la Petite Ceinture et des quartiers qu'elle traverse et mettra en place des premières actions sur les sites.

L'objectif est de générer une nouvelle dynamique sur le site en permettant une meilleure appropriation grâce à une participation créative des citoyens. Cette dynamique doit s'inscrire dans la perspective du « vivre ensemble », dans le respect et le dialogue.

Les mots clés pour ce projet sont ainsi : observation, échange, partage, vie sociale, action participative, usages, jeunesse, lien social, paysage, esprit de la Petite Ceinture, sobriété, biodiversité, réversibilité, patrimoine ferroviaire ou industriel.

Les 5 temps du projet conjuguent des moments d'intervention différenciés entre le collectif d'une part, le collectif et les volontaires dans un second temps et avec le grand public enfin :

1. Appropriation de l'ensemble du diagnostic et résultats de la concertation déjà réalisés, des travaux des chantiers participatifs de 2016, à compléter par un travail d'observation et analyse des usages existants et projetés et des idées ayant émergé des habitants dans le cadre du budget participatif municipal,
2. Co-conception et action rapide de sensibilisation dans les stations (action plastique de type graphique sur signalétique, etc..) et dans les quartiers alentours,
3. Participation aux ateliers de conception avec les 2 autres collectifs et la MOE1,
4. Co-construction et/ou maîtrise d'œuvre, suivi de travaux des éléments de types définis dans le présent marché à l'article 2.1.2, après validation
5. Production d'un document final de retour d'expérience du travail effectué, qui dégage les tendances remarquables en termes d'usages, et soit partageable avec le public. Prévision et préparation de la vie ultérieure et pérenne des séquences aménagées qui n'est pas concernée par la présente mission.

1.6.2. Calendrier

Le calendrier de la MOE2 s'articulera autour des 5 temps du projet décrits en partie 1.6.1. Il sera coordonné avec celui de la MOE1.

La durée du marché, la juxtaposition d'études et de propositions sur des espaces appelés « stations » (2.1.1) en même temps que d'études et de propositions transversales (2.1.3) impliqueront de pouvoir conduire les missions de manière itérative en mettant en œuvre les 5 temps du projet sur un espace donné, sur le thème d'étude transversale, puis de pouvoir revenir, sur un autre site, sur les 5 temps du projet. Les prestations décrites à l'article 2.2 doivent être comprises comme un enchaînement cohérent susceptible de se répéter sur plusieurs sites du secteur confié au prestataire, sur la durée du marché.

Le calendrier général de l'opération figure dans le plan programme annexé. La phase initiale d'imprégnation du contexte, et d'analyse macro du secteur d'étude et de la thématique transversale devra être circonscrite aux 4 premiers mois de la mission. Les délais de chaque commande seront précisés par Ordre de Service.

1.6.3. Contrainte budgétaire

Hors travaux d'infrastructure réalisés pour la mise en sécurité des sites, l'enveloppe dédiée pour les études, les prestations de service et les réalisations de la présente mission (fournitures, matériaux et les travaux faisant l'objet de marchés spécifiques) est plafonnée à 1 000 000 € HT à la date de lancement de la présente consultation.

2. CONTENU DE LA MISSION

2.1. Modalités de développement des usages et d'actions sur les sites

2.1.1. Mise en place et évolution des « Stations »

Une base-vie va être installée dans chaque station, ces bases seront constituées dans un premier temps d'un conteneur mis à disposition du collectif. À partir de cet équipement, le collectif aménagera l'espace intérieur et extérieur pour permettre la bonne exécution de sa mission. Chaque station est pilotée par le collectif de compétences professionnelles. Ce collectif s'appuiera sur un référent de chaque direction concernée, de la mairie d'arrondissement, des étudiants et des habitants regroupés ou pas en associations. Les stations sont à la fois des bases-vie et des ateliers collaboratifs. Le collectif précisera le nombre optimal et maximal de personnes pouvant participer, simultanément, aux différentes actions proposées, ainsi que les horaires et jours de fonctionnement de chaque station.

Le plan-programme propose en effet qu'une partie des aménagements soit ouverte directement à la participation publique, c'est-à-dire que les Parisiens pourront penser, assembler, fabriquer ou participer à l'animation des éléments qui construiront l'identité de la Petite Ceinture demain.

Équipement mis à disposition :

- un conteneur de 6 X 2,43 m face latérale totalement ouvrante.
- une arrivée électrique, sous réserve d'une implantation par ErDF dans les délais d'ouverture de la station.
- Une zone délimitée par des barrières de type Herras posées par la Ville de Paris : pendant toute la durée du marché, cette zone sera sous la responsabilité du titulaire qui en aura la garde et devra notamment s'assurer de sa fermeture en cas d'absence. A l'entrée du titulaire sur le site, il lui sera remis un cahier des charges précisant les contraintes spécifiques au site (industriel et ferroviaire) et les règles de sécurité à observer par toute personne pénétrant sur l'emprise de la station.

Evolutivité des stations :

Parmi les propositions d'action du collectif à arbitrer par le Secrétariat Général, le collectif pourra proposer d'étendre, déplacer ou multiplier l'emprise de la station qui lui est mise à disposition au sein de son secteur d'étude. Cette proposition devra s'accompagner des moyens d'accès et de sécurisation nécessaires en fonction des catégories de personnes que le collectif voudra faire pénétrer sur ces nouvelles emprises.

2.1.2. Typologie attendue d'ouvrages de la part du titulaire dans le cadre de la présente mission

Les typologies d'actions attendues de la part du titulaire dans le cadre de la présente mission sont les suivantes :

- observation et analyse des usages sur les emprises des stations et, si possible, sur l'intégralité du secteur d'étude ainsi que dans les quartiers adjacents, permettant la création de cartes des usages,
- établissement de la carte des usages existants ou souhaités, avec une approche sensible et une vision participative de la ville
- à partir de cette carte, mise en place d'ateliers participatifs pour un enrichissement des observations et un retour auprès du public sollicité,
- animation des stations (cf art 2.2.2),

- proposition d'actions de type plastique, graphique et signalétique qui exprimeront, sur les sites, les différentes tendances ou les actions à conduire dans les phases suivantes. Les cartes doivent être le support d'une exposition évolutive implantée dans la base vie ou sur les stations. D'autres actions seront proposées par le collectif en lien avec le plan programme et le travail d'observations,
- co-construction et suivi des actions.
- Potentiellement maîtrise d'œuvre de travaux non réalisables par le collectif ou les bénévoles.

La typologie des thématiques pouvant être réalisées dans le cadre des chantiers participatifs sont :

- mobiliers divers,
- constructions légères, liées aux activités de loisir tout public avec respect des normes et règlement en vigueur : abris, auvents, buvettes légères, ... L'entretien sera dès lors assuré par le titulaire durant le présent marché.
- aménagements paysagers, plantations, semis et culture des espaces ainsi créés, y compris les petits aménagements liés aux espaces plantés. L'entretien sera dès lors assuré par le titulaire durant le présent marché.
- entretien végétal et entretien du site (mise en propreté).

Les deux premières thématiques comprendront des interventions et actions temporaires ou pérennes. Le collectif devra préciser dans quelles conditions les interventions pourront être gardées de manière pérenne. Par ailleurs, les deux dernières thématiques devront tenir compte prioritairement des associations de chantiers d'insertion déjà présents sur la Petite Ceinture et réalisant des travaux d'entretien. La primauté sera donnée à ces associations pour ces travaux et prestations d'entretien végétal et de mise en propreté. La prise en charge d'une partie de ces activités ne pourra être effectuée par les chantiers de bénévoles que sous la réserve d'un accord local formalisé avec la (les) associations d'insertion concernées.

2.1.3. Prestations d'étude transversales

Chaque lot aura en charge de mener une réflexion sur une thématique transversale à toute la petite ceinture. Cette réflexion devra concerner les 3 secteurs d'études. Chaque lot étudiera et synthétisera sa thématique afin de la partager avec les 2 autres lots. Chaque lot devra ensuite tenir compte de ces synthèses dans leurs propres propositions d'action. Chaque lot portera la réflexion de sa thématique pendant la durée de sa mission et établira un document final à l'issue de sa mission.

Les thématiques sont :

2.1.3.1. Signalétique/identité / Petite ceinture 2.0//3.0 / secteur Sud – lot1

Objectifs et Enjeux

Le plan-programme souligne l'importance de marquer les futures entrées/sorties de la Petite Ceinture. A court terme, les accès seront modestes et plutôt des accès existants.

Sujets à étudier par le collectif

➤ Concevoir et réaliser des interventions graphiques, signalétique poétique ou sensible, marquages sur les entrées/sorties. Imaginer un dispositif transversal qui vienne se poser, subtilement, sur le site ou à ses abords, dans le temps de la mission :

- Points de vue, belvédères ;
- Surprises ou « accidents » à créer dans les parcours sur ou à côté de la Petite Ceinture

➤ Passer du XIXème au XXIème siècle : l'outil numérique 2.0 (architecture ouverte) et action réel 3.0 sont de formidables outils de préfiguration et d'activation des usages, notamment pour les publics jeunes :

- artographie ludique, jeux de découverte ou jeux de piste, signes virtuels et/ou réels...
- projection du futur de la Petite Ceinture.

Calendrier et livrables

La mission devra être phasée dans les 3 années du marché. Le prestataire devra fournir quatre types de prestations :

- Propositions de projets de communication, numériques, réels, sur cette thématique et pouvant être déclinées sur le secteur Sud et plus globalement sur la Petite Ceinture ;
- Mise en place de prototype et/ou élaboration de cahiers des charges permettant de trouver les fournisseurs/prestataires pour la mise en œuvre (installations matérielles légères et démontables ou temporaires aux entrées/sorties) ;
- Un dispositif opérationnel dématérialisé (site Internet, plan papier, parcours numériques, *serious game* embarqués sur mp3 ou téléphone mobile) ; Mises à jour semestrielles ;
- Fourniture d'un livrable kit utilisable sur la durée par la Ville et la SNCF ou une structure mandatée par Ville et SNCF.

2.1.3.2. Mobilités douces sur la Petite Ceinture / secteur Est – Lot2

Objectifs et Enjeux

Le secteur d'étude Est de la Petite Ceinture présente un potentiel très important pour une continuité de promenade. Il est d'environ 3,6 km de la rue de Charenton (12^{ème}) à la rue de Bagnolet (20^{ème}), sans compter la partie hors CSA correspondant au périmètre de l'opération Bercy-Charenton et à la traversée sur la Seine qui ajoute environ 1 km de linéaire le long du boulevard Poniatowski et au-dessus du fleuve.

Il paraît donc pertinent d'avoir, notamment sur ce secteur, une analyse spécifique des différentes mobilités douces (marche, sport tonique, vélo-rail) afin de pouvoir offrir une complémentarité des déplacements sur la Petite Ceinture :

- Sur le linéaire de la promenade elle-même et en connexion avec la coulée verte René Dumont qui offre une promenade plus contrainte en largeur et en types d'usages ;
- En connexion avec les espaces publics environnants et notamment les grands espaces de respiration et de détente : le bois de Vincennes, les berges de Seine, les parcs et grands jardins à proximité immédiate du linéaire de la Petite ceinture. Sur ce point, le prestataire veillera à l'articulation avec le schéma cyclable parisien (pistes dédiées, accroche-vélo, stations Velib', ...)

Sujets à étudier par le collectif

L'équipe du collectif apportera donc une réflexion spécifique tout à la fois dans le secteur Est concerné, mais également transversale au profit des autres secteurs d'étude :

- Diagnostic des usages sur les tronçons déjà ouverts ou sur des linéaires similaires (berges, coulée verte René Dumont) ;
- Co-existence des différentes mobilités possibles, tout en mettant la marche et la promenade en priorité n° 1 ;
- Propositions de création de vélo-rails sur tout ou partie du linéaire en fonction de l'utilisation possible d'une des voies ferrées : linéaire possible, expérimentation envisageable, identification d'opérateurs intéressés, etc.

L'ensemble de ce matériau de diagnostic et de propositions servira à engager des actions concrètes sur cette thématique, en priorité dans le secteur d'étude Est mais aura vocation à être utilisée par les collectifs dans les deux autres secteurs d'étude.

Calendrier et livrables

La mission devra être phasée sur les trois années du marché. Le prestataire remettra deux livrables successivement :

- Un livrable « diagnostic et propositions générales » composé d'une partie observations des usages (enrichie d'exemples extérieurs à Paris s'ils sont considérés comme pertinents) et de propositions générales pour l'implantation et la gestion de modes de mobilités douces sur la Petite Ceinture, et notamment dans le secteur d'étude Est ;
- Un livrable d'avant-projet sur un tronçon significatif du secteur Est avec une proposition de phasage le cas échéant, d'estimation financière (investissement et fonctionnement) et enfin de gestion du dispositif, avec une approche particulière sur un mode associatif ou d'économie sociale et solidaire pour les dispositifs de gestion d'un parcours en vélo-rail nécessitant des emplois pour le fonctionnement du service.

2.1.3.3. Usages et ambiances nocturnes sur la Petite Ceinture / secteur Nord – Lot3

Objectifs et Enjeux

L'originalité de la Petite Ceinture réside dans sa singularité, une histoire forte, un espace fermé et « sauvage » au cœur de la ville, une friche industrielle. Son ouverture à des usages publics, implique des dispositions particulières si l'on veut garder et inventer pour elle un statut à part, qui ne soit ni espace public, ni jardin. L'intervention consiste à faire avec l'existant pour garder au maximum sa force poétique et son état de friche. Cette spécificité concerne notamment les temporalités et les questions des ambiances et usages la nuit. A la demande de la Maire de Paris l'ouverture de nuit des espaces de la Petite Ceinture est à étudier.

Sujets à étudier par le collectif

La question des usages possibles, donc des équipements à imaginer pour permettre ces usages nocturnes dans le plus grand confort et dans un espace amène, donnant un véritable sentiment de sécurité est un sujet primordial.

Son statut de couloir écologique, le respect de la « trame noire » demandent une réflexion particulière et du coup des interventions très justement dosées, quant à l'accessibilité de ces espaces, la nuit. C'est donc dans ce contexte particulier qu'il est demandé aux collectifs de proposer différentes possibilités d'aménagement.

L'intervention lumineuse fait évidemment partie de cette question. Si la Ville de Paris doit répondre à une certaine exigence en termes d'éclairage d'espace public, le statut particulier de la petite ceinture demande quant à lui un traitement particulier. Ni espace public, ni jardin, l'usage nocturne de cette friche ne doit pas déboucher sur un principe d'éclairage de l'espace mais bien une mise en lumière sobre et une mise en valeur de certains éléments particuliers ou remarquables.

Enfin, la présence de certains tunnels de grande longueur amène à se poser la question du noir en pleine journée, ainsi que les thématiques de la pénombre, du passage du plein jour à l'obscurité, en imaginant des ambiances et des usages en adéquation avec ces évolutions de la lumière, naturelle ou artificielle.

Livrables et calendrier

La mission devra être phasée sur les trois années du marché. Le prestataire remettra trois livrables successivement :

- a. Un livrable « diagnostic et propositions générales » composé d'une partie observations des usages (enrichie d'exemples extérieurs à Paris s'ils sont considérés comme pertinents) et de propositions générales de

traitement de l'ambiance nocturne et des tunnels sur la Petite Ceinture, et notamment dans le secteur d'étude Nord ;

- b. Un livrable d'avant-projet sur un tronçon significatif du secteur Nord à ciel ouvert, d'estimation financière (investissement et fonctionnement) et enfin de gestion du dispositif,
- c. Un livrable d'avant-projet sur un tunnel du secteur Nord, d'estimation financière (investissement et fonctionnement) et enfin de gestion du dispositif.

2.1.4. Accompagner des projets associatifs innovants et vers l'autonomie

Dans le processus de reconquête de la Petite Ceinture souhaité, les collectifs auront pour mission d'accompagner des projets portés par des associations susceptibles de faire vivre les usages sur la durée et de donner suffisamment d'autonomie aux structures associatives volontaires.

Aussi dans l'hypothèse d'un début de dynamique d'un ensemble de personnes ou d'une association, il pourra être demandé au collectif d'accompagner ce groupe dans des démarches de création d'association, d'organisation du travail collectif, de recherche de financement, d'élaboration d'un business plan si besoin est...

En parallèle, le développement du lien social et de l'emploi font partie des préoccupations des habitants des quartiers traversés par la Petite Ceinture. Une dynamique sociale et d'insertion peut être présente chez certaines personnes ou structures associatives. Les collectifs de compétences pluridisciplinaires seront porteurs de ces enjeux sociaux et d'innovation sociale, et auront pour mission d'accompagner des porteurs de projets engagés dans ces dynamiques pour les aider à mener à bien leur projet.

2.2. Étendue des prestations

2.2.1. Appropriation du contexte et analyse du secteur d'étude

- a. Assister à la réunion de lancement du projet ;
- b. S'imprégner du contexte de l'opération « reconquête de la Petite Ceinture » et de la documentation s'y rattachant (voir documentation art. 4 « ressources ») et notamment les enseignements des premiers chantiers participatifs de 2016 ;
- c. Réaliser une analyse sensible macro du secteur d'étude et des quartiers qu'il traverse par l'observation des usages, constitution d'une carte sensible ; proposer des sites d'étude approfondie comme assise des prestations décrites au 2.2.4 et suivants ; Pour le lot1, réalisation de l'étude urbaine mentionnée au 1.4.1
- d. Rendre compte de cette phase lors d'une réunion de présentation.

2.2.2. Dans les Stations

- e. Aménagement intérieur et extérieur du conteneur mis à disposition
- f. Organiser et animer les stations en organisant des séances de travail entre professionnels, services de la ville, étudiants et habitants. Créer des ateliers de co-conception.
- g. Mise en place d'une exposition permanente de l'évolution du projet. Valorisation des initiatives locales porteuses d'une dynamique d'inclusion sociale et culturelle.

2.2.3. Animation de la réflexion sur la thématique transversale du lot

- h. S'imprégner de la thématique transversale du lot et en résumer les enjeux dans une notice. Esquisser des propositions (voir aussi 2.1.3)
 - i. Présenter la thématique transversale lors d'une réunion regroupant les 3 lots (notice et propositions).
 - j. Rendre compte de l'apport des thématiques transversales dans les actions menées sous forme de rapports semestriels par thématique
 - k. Synthétiser les rapports semestriels des 3 lots pour sa thématique et animation d'un temps d'échange entre lots en présence de l'équipe de pilotage,
 - l. Produire un document de synthèse en fin de mission sur la thématique retraçant l'évolution de la réflexion sur 3 ans et les préconisations pour l'avenir de la Petite Ceinture.
- Prestations spécifiques à chaque lot par thématique : se reporter au 2.1.3

2.2.4 à 2.2.6. Co-concevoir et co-réaliser les actions de préfigurations en s'appuyant sur une médiation autour du public dans chaque station, à sa proximité immédiate en lien avec les structures locales existantes (établissements scolaires, commerces, clubs de prévention, structures sociales, bibliothèques etc.).

2.2.4. Définir le contenu programmatique et l'esquisse du projet :

- m. Recouper les observations et la carte sensible avec le plan programme de la Petite Ceinture.
- n. Organiser et animer les séances de travail, dans les stations quand c'est opportun, avec la MOE1, les services techniques municipaux concernés (Direction de la voirie et des déplacements, Direction des espaces verts et de l'environnement, Direction de l'attractivité et de l'emploi, Direction de la propreté et de l'eau, Direction de l'attractivité et de l'emploi, direction de la jeunesse et des sports, Direction de la prévention et de la protection), la ou les mairies d'arrondissement concernées, et les habitants, ainsi que le cas échéant la préfecture de Police. Le titulaire établit un compte-rendu de chaque séance.
- o. Établir un document de synthèse du diagnostic (avec plans et reportage photographique) ;
- p. Faire émerger une (ou des) proposition(s) réalisable(s) de valorisation / aménagement / activation / reconquête de la Petite Ceinture à partir des stations.

Les propositions de reconquête de la Petite Ceinture doivent intégrer les 5 temps du projet et doivent avoir pour objectif de faire émerger des usages et y répondre.

- Des créations d'ouvrages, mobiliers urbains et de tous les équipements nécessaires aux usages souhaités, qui pourraient notamment mobiliser des matériaux de récupération (par exemple mis à disposition par la Ville de Paris, ou ses partenaires dans le cadre d'un mécénat...);
- Conception et mise en œuvre de la programmation en matière d'action et de mise en mouvement des sites, en privilégiant l'initiative locale ou associative ;
- Si une adaptation des aménagements pérennes est nécessaire, les études de conception complémentaires et la réalisation seront alors conduites, après validation et sur la base de la proposition du titulaire, par les services de la Direction des espaces verts et de l'environnement, assistée selon les cas par la MOE1 et les services municipaux concernés.

A l'issue de cette phase, une étape de validation des propositions par le comité de pilotage du projet Petite Ceinture interviendra. Chaque élément de programme validé fera l'objet d'une commande spécifique. Le planning de mise en œuvre devra être également validé par le comité de pilotage.

2.2.5. Concevoir...

... les équipements et prestations proposés et validés avec les plans et détermination des matériaux (à l'exception de ceux prévus au 3^e alinéa du paragraphe ci-dessus) ;

2.2.6. Faire réaliser ou co-réaliser...

... les ouvrages hors travaux d'infrastructure.

Le titulaire devra favoriser le principe de la co-construction avec des habitants, usagers et/ou étudiants. Il devra garantir que les éléments produits respectent les DTU, et les normes en vigueur et garantissent la sécurité des usagers. Il devra également assurer les co-constructeurs dans cette activité.

Les objets et dispositifs pourront être réalisés par le collectif lui-même avec éventuellement chantier de co-construction. Dans ce cas, la prestation du titulaire doit inclure l'ensemble des fournitures et la mise en œuvre. Ils peuvent également faire l'objet de marchés de travaux d'entreprise, pour autant que l'estimation de ces dits travaux soit compatible avec le montant de l'opération (cf article 1.6.3). Dans ce cas, la prestation consiste en une mission de MOE sur les prestations à réaliser par l'entreprise de fabrication.

2.2.7. Mission de MOE complète dans certains cas particuliers

Pour les ouvrages ne pouvant être réalisés par les moyens du collectif ou en co-construction, le titulaire assure une mission de MOE complète permettant de faire réaliser l'objet ou l'aménagement projeté par une entreprise et d'en suivre la réalisation.

A ce titre, le titulaire devra à la Ville de Paris la constitution d'un dossier de consultation des entreprises et l'ensemble des éléments de mission liés au suivi de la passation des marchés et à l'exécution des prestations (études préliminaires, AVP, PRO, DCE, assistance aux contrats de travaux (ACT 1 et 2), EXE ou visa (VISA), direction de l'exécution des travaux (DET), assistance aux opérations de réception (AOT)...).

2.2.8. Identifier des projets associatifs innovants et accompagner les associations ou porteurs pour leur réalisation.

L'appropriation collective de la Petite Ceinture permet pendant les phases de co-construction de la station d'intégrer des approches associatives innovantes, favorisant la participation des habitants/riverains, des acteurs du service public de l'emploi, des associations d'insertion sociale et professionnelle ou des associations de quartier autour d'un projet spatial mais aussi humain. Il est attendu des collectifs, en lien avec les services de la Ville, qu'ils :

- Identifient les projets associatifs innovants permettant l'implication des habitants éventuellement au service de l'insertion sociale et professionnelle des parisiens en recherche d'emploi ;
- Identifient avec le porteur d'un tel projet les sources de financement complémentaires à mobiliser, les facteurs de succès à sécuriser et l'accompagnent dans cette démarche ;
- Etablissent des modalités de suivi et de pilotage de ces projets d'innovation sociale, avec compte rendu des résultats atteints, et bilan annuel des expérimentations ;

2.3. Documents à produire

- Convocations, préparation et comptes rendus des séances de travail, réunions et temps d'échange ;
- Notices, rapports et documents de synthèse
- Diagnostic des sites avec analyse des documents fournis, carte sensible, plan et reportage photographique ;
- Proposition(s) d'aménagement et d'action avec plans côtés, visuels, descriptif, estimation, modes de gestion éventuels ; l'ensemble des propositions doit être précisé sur un plan du site au 1/500^e et sur des plans de détail au 1/200^e, et un carnet de détails à l'échelle appropriée, illustré de références et d'échantillons ;
- En cas de maîtrise d'œuvre (MOE2),

- DCE : partie technique des dossiers de consultation = CCTP/CCEP/BPU/DE/annexes (plans, coupes, détails, calendriers...), rapport d'analyse des offres
- VISA : fiches de visa sur plans d'exécution
- DET : comptes rendus de chantier, visa des décomptes financiers
- AOR : DOE, pièces techniques pour DIUO, décomptes généraux,
- Cahier des charges des matériaux proposés (recyclés ou non) ;
- Descriptif de mise en œuvre ;
- Proposition de programmation de la vie sur la zone proposée en aménagement après la réalisation des travaux.
- Avant-projets suivant les thématiques
- Rapports d'activités

Pour chaque document écrit la prestation comprend une version initiale et une version finale après remarques de la maîtrise d'ouvrage et corrections.

2.4. Contrôle et vérification des productions

Les productions du titulaire donneront lieu à un contrôle adapté à leur nature. A savoir, sans que la liste soit exhaustive :

- pour les séquences ouvertes au public, le respect des normes I.O.P.,
- pour les constructions, le respect des normes E.R.P. et de sécurité incendie,
- pour les éléments de serrurerie, le respect des normes de construction,
- ...

A fin de vérification, la Ville de Paris missionnera autant que de besoin des bureaux de contrôle compétents dans le domaine d'expertise souhaité. En cas de non-conformité avérée, le titulaire s'engage à faire réaliser les modifications nécessaires au respect des normes.

3. CADRE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de l'animation des réunions puis de la formalisation des projets, le titulaire du présent marché doit s'attacher à s'assurer de la conformité des propositions aux diverses réglementations telles que :

- Règles d'urbanisme (Code de l'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme) ;
- Etude sur les services écologiques rendus par la Petite Ceinture (Ville-SNCF-Réseau) ;
- Code du patrimoine et loi du 13 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, le cas échéant
- Prise en compte des règles relatives aux espaces de travail (code du travail);
- Normes techniques en vigueur.

Les propositions doivent par ailleurs être cohérentes avec les politiques menées par la Ville de Paris. Elles doivent prendre en compte les contraintes techniques du site (réseaux en sous-sol notamment, réversibilité des aménagements, ...).

4. RESSOURCES

Les services de la Ville et/ou de la SNCF peuvent apporter leur concours, notamment s'agissant :

- Du Secrétariat général de la Ville : pilotage global et relations avec les mairies d'arrondissement
- De la direction des espaces verts et de l'environnement : végétaux, paysage, écologie urbaine, assistance pour l'estimation des travaux etc.
- De la direction de la voirie et des déplacements : conseils techniques sur ouvrages d'art, matériaux, etc...
- De la direction du patrimoine et de l'architecture, production possible de certains objets.

- De l'Atelier Parisien d'Urbanisme : cartes, documents statistiques et études particulières
- SNCF : conseils techniques concernant les ouvrages et le patrimoine ferroviaires

Par ailleurs, les documents suivants seront tenus à disposition sur simple demande au présent dossier de consultation:

Documentation générale

- Etudes APUR, 2015,
- Etude Biodiversité, SETEC, 2015

Documents à remettre au titulaire

- plan guide
- cahier des charge sécurité / site industriel par station

Annexes au CCTP :

- annexe n°1 : Plan schématique des différents secteurs de la Petite Ceinture,
- annexes n°2-x : implantations réalisées ou prévisionnelles des stations
 - N° 2.1 : stations du Lot1
 - N° 2.2 : stations du Lot2
 - N° 2.3 : stations du Lot3
- annexe n°3 : Etudes de programmation, ABCD, 2015/2016,

Lexique :

- DEVE : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (Ville de Paris)
- DVD : Direction de la Voirie et des Déplacements (Ville de Paris)
- SG : Secrétariat Générale (Ville de Paris)